

Le Conseil n'a pas jugé opportun – compte tenu des spécificités de la gouvernance du Groupe et de sa taille – de créer un comité *ad hoc* de sélection ou des nominations des mandataires sociaux de la Société. Il a décidé qu'en cas de nomination prévue au sein du Conseil, il délèguera à un ou plusieurs membres le soin d'instruire la candidature.

Avant chaque nomination d'un nouveau membre, le Conseil examine la situation du candidat par rapport aux critères d'indépendance de Middlednext, sa situation en termes de conflits d'intérêts ainsi que ses domaines de compétence, de façon à en apprécier l'adéquation par rapport aux missions du Conseil, ainsi que leur complémentarité avec les compétences des autres membres du Conseil.

En cas de projet de nomination ou de ratification, l'assemblée générale est systématiquement informée du profil du candidat (formation, expérience, compétence, nombres d'actions, indépendance), et chaque nomination fait systématiquement l'objet d'une résolution distincte.

Depuis 2022, le Conseil a décidé de renforcer la mission du Comité d'audit sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE) afin de prendre en compte les nouvelles recommandations du Code de gouvernance Middlednext. Ce Comité est depuis dénommé « Comité d'audit et RSE ». Le Conseil n'a en effet pas jugé opportun, compte tenu des spécificités de la gouvernance du Groupe et de sa taille, de créer un autre comité spécialisé.

Le Conseil a également élargi la mission du Comité des rémunérations aux sujets liés à la gouvernance en le renommant « Comité des rémunérations et de la gouvernance ».

Les comités sont exclusivement composés de membres du Conseil. Le règlement intérieur prévoit qu'au moins un membre de chaque comité doit être indépendant et que son président doit être désigné par le Conseil de surveillance parmi ces membres.

En outre, au moins un des membres indépendants du Comité d'audit et RSE doit avoir des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes. Cette proportion minimale tient compte du nombre restreint de membres et de l'historique de HighCo.

Les comités peuvent, à leur discrétion, tenir leur réunion en présence ou non des membres du Directoire.

Le rôle de chaque comité est précisé par le règlement intérieur du Conseil. S'agissant du rôle du Comité d'audit et RSE, il est précisé par la loi.

Les comités n'ont pas établi leur propre règlement intérieur.

Membre du Comité (à la date du rapport)	Fonction	Membre indépendant	Date de nomination	Entrée du représentant	Fin du man- dat (1)	Expérience
Comité d'audit et RSE						
Cyril Tramon	Président	Oui	Nov. 2022	-	AG 2030	Dirigeant d'entreprise. Expériences en financement et acquisition.
Nathalie Biderman	Membre	Oui	Nov. 2022	-	AG 2031	Avocate. Dirigeante d'entreprise. Formée à la RSE.
Rex Worth (WPP 2005)	Membre	Non	Oct. 2011	Août 2025	AG 2029	Directeur des fusions-acquisitions chez WPP. 4 ans de pratique au sein d'un cabinet d'audit international.
Comité des rémunérations et de la gouvernance						
Nathalie Biderman	Présidente	Oui	Août 2018	-	AG 2031	Avocate. Dirigeante d'entreprise.
Leïla Bouguerra (WPP France Holdings)	Membre	Non	Nov. 2022	Mars 2024	AG 2029	Directrice financière dans des entreprises du secteur de la communication.
Cyril Tramon	Membre	Oui	Nov. 2022	-	AG 2030	Dirigeant d'entreprise. Expériences en financement et acquisition.

(1) Correspondant à l'échéance du mandat de membre du Conseil de surveillance.